



Site inscrit

Date de protection : 1^{er} sept. 1971 ~ Superficie : 45 851,08 ha

Massif des Vosges

54 Communes Bas-Rhinoises :

Albe - Andlau - Barr - Bassemberg - Bellefosse - Bernardswiller - Bernardville - Bischoffsheim - Blienschwiller - Boersch - Bourgheim - Breitenau - Chatenois - Dambach-La-Ville - Dieffenbach-Au-Val - Dieffenthal - Eichhoffen - Epfig - Fouchy - Gertwiller - Goxwiller - Grendelbruch - Heiligenstein Itterswiller - Kintzheim - Lalaye - Le Hohwald - Maisongoutte - Mittelbergheim - Mollkirch - Neubois - Neuve Eglise - Niedernai - Nothalten - Obernai - Orschwiller - Ottrott (Mont Saint-Odile) - Ranrupt - Reichsfeld - Rosheim - Saint-Martin - Saint Maurice - Saint Nabor - Saint Pierre - Saint Pierre Bois - Scherwiller - Steige - Stotzheim - Thanville - Triembach Au Val - Urbeis-Vancelle (La) - Ville .

7 Communes Haut-Rhinoises :

Bergheim - Liepvre - Rodern - Rombach-Le-Bas - Rorschwihr - Saint-Hippolyte - Thannenkirch

Ce vaste secteur géographique englobe une partie de la montagne vosgienne et du piémont viticole qui présente de nombreux intérêts et richesses patrimoniales.



La protection du massif des Vosges a été pensée comme une gestion patrimoniale du secteur face à l'afflux touristique dès les années 1950. En effet, dans le domaine du tourisme, des sports et des loisirs, les villages de montagne du secteur (Grendelbruch, Hohwald,...) sont des lieux de ressources, de découverte... La présence dans ses limites des deux sites phares les plus fréquentés d'Alsace renforce l'intérêt et la reconnaissance du site : le Mont Sainte-Odile et le Haut-Koenigsbourg. Dans le domaine de l'art et de l'histoire, les petites agglomérations du Bas-Rhin telles que Rosheim, Obernai, Boersch, Barr, Andlau et Dambach-la-Ville, sont de véritables trésors d'architecture. Le chapelet des ruines de

châteaux alsaciens comme : Guirbaden, Ottrott, Landsberg, Spesbourg, Andlau, Ortenbourg, Ramstein, Frankenbourg et Bilstein surplombent le piémont. Les vestiges de ces bâtisses représentent des lieux d'histoire et de légendes à sauvegarder et à mettre en valeur.



Nid de cigogne à l'entrée de Dambach-la-Ville



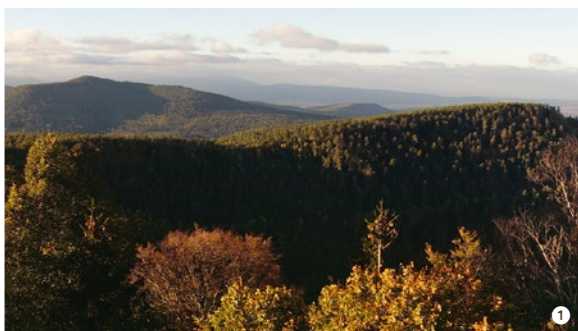
Vue sur les châteaux depuis Scherwiller

Critères de classement

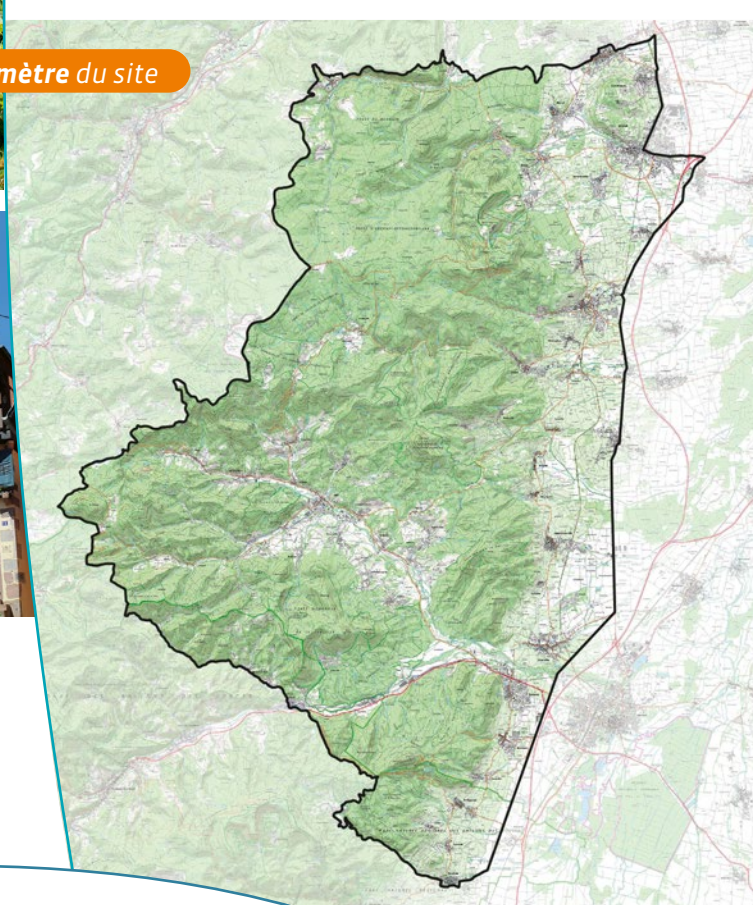
→ Pittoresque



Massif des Vosges



Périmètre du site



- 1 ~ Vue sur les Vosges depuis le Mont Sainte-Odile
- 2 ~ Abbaye du Mont Sainte-Odile
- 3 ~ Vue sur le vignoble Alsacien
- 4 ~ Vue sur les prairies du Hohwald
- 5 ~ Maisons alsaciennes à Dambach-la-Ville

Inventaires - Autres mesures de protection

→ **Nombreux Monuments Historiques**

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

1/500 000

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63